

Vacances ? PAS POUR TOUT LE MONDE !

D'ordinaire, à cette époque, la presse est souvent embarassée pour trouver les matières susceptibles d'intéresser ses lecteurs...

Chez nous, tout flambe — et dans des proportions bien supérieures aux méfaits de la sécheresse...

Hors de nos frontières, même ambiance troublée. En Allemagne, la campagne électorale a servi de prétexte à un regain de provocations à l'encontre des Alliés...

Vacances ?... Pas pour tout le monde, certes !... et, comme en 79, nous avons connu la « drôle de guerre »...

« Nevers-Dimanche »

Direction des Services Techniques à MOIRY (Nièvre) DIRECTEUR-GÉRANT : ANT-EMILE DESROCHES...

NEVERS-DIMANCHE

Le Grand Hebdomadaire du Centre FONDÉ EN MARS 1938 SABORDE DU 16 JUIN 1940 A LA LIBÉRATION

PUBLIE 2 ÉDITIONS POUR LA NIÈVRE

12^e ANNÉE

20 AOUT 1949

Abonnement : UN AN, 150 francs (on s'abonne dans tous les Bureaux de Postes — Ch. Post. Dijon 57.99)

LE N° 5 FR.S.

Des natalistes, ou des anti-natalistes, qui a raison ? ?

Dans le monde entier on se préoccupe avec angoisse de la croissance accrue des natalités qui, meinte...

D'après les uns, si cette vitalité continue, la terre qui s'appauvrit d'année en année ne pourra plus nourrir ses habitants.

D'après d'autres, en raison du nombre impressionnant des naissances journalières, les pays surchargés qui répandaient leur surplus sur les autres nations...

D'autre part un américain sou-

tient, avec preuves à l'appui, que cette fécondité exagérée va à l'encontre de la protection humaine puisque c'est d'elle que dépendront dans un proche avenir, les guerres multiples et la famine.

Un australien affirme également que, d'après une enquête approfondie opérée dans divers pays, ce sont les familles de dégénérés, intellectuels, moraux ou physiques, qui ont le plus grand nombre d'enfants...

Enfin un protestant, grand écrivain français, Jean Schlumberger, se demande si cette « bénédiction du Ciel » ne nous sera pas néfaste et s'inquiète de savoir ou on va loger cette multitude et combien d'écoles va-t-il falloir construire ?

BERTRAND

On peut se demander si la terrible sécheresse qui ravage notre pays, n'est pas due aux expériences atomiques russes

En lisant ces lignes, les météorologues vont crier au scandale, à la démente, et tenteront de nous prouver par A+B que la sécheresse, qui désolent notre pays, est due à aux hautes pressions qui empêchent les courants atlantiques de nous apporter la pluie bienfaisante...

Car enfin, a-t-on remarqué que l'arrivée de cette effroyable calamité coïncide justement avec la recrudescence des expériences atomiques russes qui ont précédé celle, concluante, du 10 juillet ?

A-t-on remarqué également que cette vague desséchante fut accompagnée de nuées de corbeaux dont le vol était orienté Est-Ouest, vol massif absolument anormal au début de l'été ?

Or, ne peut-on admettre que ces

oiseaux aient été chassés par des perturbations d'origine atomique à l'Est et, qu'en conséquence, les « hautes pressions » qui forment une barrière infranchissable au large de nos côtes de l'Atlantique aient, à la base, la même origine ?

Quoiqu'il en soit, chez nous, les conséquences de la sécheresse sont pire que tragiques, et rien ne nous ôtera de l'idée que les savants, à force de vouloir bouleverser la nature et désintégrer la matière, nous conduisent tout droit au cataclysme final.

Souhaitons de ne pas savoir trop tôt qui, d'eux ou de nous, sont les sages et les déments !

ANTOINE DESPIERRES

Nous publierons dans notre prochaine Edition Générale, de larges extraits du discours prononcé par le Capitaine Robert, aux cérémonies commémoratives des combats du Maquis Mariaux.

Un second concours d'entrée au Centre d'Apprentissage de Vazzy aura lieu au début d'octobre pour les sections Menuiserie, Serrurerie et Chaudronnerie.

Les Gourmets

CONNAISSENT... APPRÉCIENT... DÉGUSTENT...

les Glaces LANKER

les Duchesses LANKER

les Loirettes LANKER

les Nougatines LANKER

les Gateaux LANKER

...et se donnent rendez-vous

chez LANKER

le Réputé Salon de Thé

DU PONT-DE-LOIRE

NEVERS

TÉLÉPH. 9-46

LE COIN DES LECTEURS

A-T-ON VIOLÉ LA CONSTITUTION...

À propos d'une récente circulaire du Ministre de la Défense Nationale, intéressant plus particulièrement le corps de la gendarmerie, un lecteur nous fait parvenir une longue lettre protestant contre une décision qu'il considère comme une violation de la Constitution... En voici quelques extraits :

La Constitution du 27 octobre 46 — celle qui nous régit actuellement — prévoit que « tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix ».

Alors, pourquoi fait-on dire aujourd'hui (presque 3 ans après le vote de la Constitution) aux constituants ce qu'ils n'ont point dit et ce qu'ils n'ont certainement point voulu dire ?

Que le décret du 1^{er} avril 1933 (art 30) ait interdit aux militaires de faire partie de groupements constitués pour soutenir des revendications d'ordre professionnel

Souvenons-nous

Aout...Septembre... il y a 5 ans ! Le boche se rendait... les traites s'enfuyaient... les collaborateurs tremblaient...

Le vent de France, le vent de la Liberté soufflait sur notre terre martyrisée :

Ce sont ceux du Maquis Ceux de la Résistance... Ce sont ceux du Maquis Qui libèrent la France !

Combats des Partisans, Bataille du Rail, Insurrection Nationale, Sabotages des Voies de Communications... et cette Phalange Héroïque (baptisée de « terroristes » par la boue de la Nation) en un élan de sublime patriotisme, relevait nos étendards souillés pour les purifier au souffle de la Victoire !

Tous unis, les novices dans la bagarre comme les chevronnés de 50 mois de lutte clandestine, nous marchions à l'apothéose !

Tremblez tyrans et vous perfides, L'opprobre de tous les partis Tremblez, vos projets parricides Vont enfin recevoir leur prix (bis) Tout est soldat pour vous combattre S'ils tombent nos jeunes Héros, La France en produit de nouveaux Contre vous, tous prêts à se battre !

Français ! Souvenez-vous de ce jour tant attendu où le soleil montant dans l'azur, était enfin un soleil de France !

5 ans !... et aujourd'hui où les purs Héros de la Libération, dignes de leurs ancêtres de Fleurus, de Friedland ou du Pont d'Arcole, sont insultés par les salopards et ravalés au rang de détraqués de grands chemins — comme s'ils étaient responsables des actes des faux maquisards et autres agents provocateurs — face à nos ennemis d'hier et de demain n'hésitez pas, Camarades, à proclamer :

« J'en étais !... et j'en suis fier ! »

ROBERT-HILAIRE

Emancipés par le droit de vote, les gendarmes qui ont participé au référendum de la Constitution, entendent défendre leurs droits, ceux d'ordre professionnel notamment.

ou politique, cela était légal car cette interdiction était basée sur la Constitution de l'époque (celle de 1875), mais que ce décret, antérieur de 13 ans à la Constitution actuelle, soit maintenu en vigueur notamment l'article 30, cela est illégal et anticonstitutionnel.

Pourquoi cet article 30 est-il maintenu en vigueur par une simple circulaire ministérielle, sur unique avis du Conseil d'Etat, alors qu'au moment où il était légal, le décret qui le renferme était signé par le Président de la République ?

Tel est le point de vue d'un simple et probe citoyen.

Par circulaire ministérielle, en date du 22 juillet dernier, la faculté a été rendue à tous les récoltants, sous certaines conditions, de distiller chez eux même pour des quantités inférieures à 50 litres d'alcool pur.

Les veuves de guerre, mères de deux enfants mineurs, si elles sont nécessiteuses, peuvent obtenir l'attribution d'une machine à coudre.

Désormais les Aveugles de la Résistance bénéficieront d'avantages similaires à ceux accordés aux aveugles de guerre : transport en chemin de fer, abonnement et installation du téléphone, accès à certains emplois réservés.

Le réajustement des rentes Accidents du Travail, sur la base de 180 mille francs, est définitivement adopté, avec effet rétroactif du 1^{er} septembre 48.

Les listes des électeurs artisans-maîtres et artisans-compagnons à la Chambre départementale des Métiers sont déposées dans les mairies jusqu'au 31 août, en vue de révision.

Les travailleurs sans emploi qui ne bénéficient pas des allocations de chômage, doivent se soumettre aux pointages (dans toutes les communes où ils ont lieu) afin de ne pas perdre les allocations familiales et les prestations de la Sécurité Sociale.

A Cosne, fermeture annuelle du Foyer des Vieillards jusqu'au 1^{er} septembre.

A partir du 1^{er} septembre les pièces jaunes de 0,50, 1 fr. et 2 fr. n'auront plus cours légal entre les particuliers. Leur métal servira à la frappe des futures pièces de 20 francs.

Un décret du 15 juillet écoulé prévoit que les chômeurs secourus pourront être utilisés pour des travaux au compte de l'Etat ou d'Entreprises publiques en contrepartie des allocations de chômage.

Si notre avis, bonne ou mauvaise, la Constitution d'un pays est la bête même sur laquelle il repose, nul n'a le pouvoir de la violer ; hors de là, c'est l'anarchie et ni gouvernants ni gouvernés n'ont le droit de faire fi de cette vérité essentielle... Si elle est reconnue mauvaise par la majorité des citoyens on la modifie ou on la change mais, tant qu'elle fait force de loi, on la respecte !

FAITES-NOUS des ABONNÉS

Renseignements utiles

L'augmentation de la Rente du Combattant est votée ; les demandes pour dommages de guerre doivent être faites avant le 31 décembre prochain. Tous renseignements à la F.N.A.C. 68 Chaussée d'Antin, Paris 9^e.

L'ouverture générale de la chasse est fixée au 4 septembre exception faite pour le faisan, la perdrix, le lièvre et la bécasse, dont la chasse n'est autorisée qu'à des dates ultérieures.

Le réajustement des rentes Accidents du Travail, sur la base de 180 mille francs, est définitivement adopté, avec effet rétroactif du 1^{er} septembre 48.

Les listes des électeurs artisans-maîtres et artisans-compagnons à la Chambre départementale des Métiers sont déposées dans les mairies jusqu'au 31 août, en vue de révision.

Les travailleurs sans emploi qui ne bénéficient pas des allocations de chômage, doivent se soumettre aux pointages (dans toutes les communes où ils ont lieu) afin de ne pas perdre les allocations familiales et les prestations de la Sécurité Sociale.

A Cosne, fermeture annuelle du Foyer des Vieillards jusqu'au 1^{er} septembre.

A partir du 1^{er} septembre les pièces jaunes de 0,50, 1 fr. et 2 fr. n'auront plus cours légal entre les particuliers. Leur métal servira à la frappe des futures pièces de 20 francs.

Un décret du 15 juillet écoulé prévoit que les chômeurs secourus pourront être utilisés pour des travaux au compte de l'Etat ou d'Entreprises publiques en contrepartie des allocations de chômage.

Memento Nivernais

TOUT CE QUI VA SE DÉROULER DANS LA NIÈVRE : BALS, FÊTES, SPORTS, MANIFESTATIONS DIVERSES

RAVITAILLEMENT 500 gr. de riz aux ayants-droit en échange du coupon 2 qui sera périmé le 7 septembre.

DEMAIN DIMANCHE A partir de 14 h., Kermesse à St-Pierre-le-Moutier.

21 août, à partir de 8 h., concours agricole de Pongues-les-Eaux avec Fête foraine et, le soir, bal au Casino.

15 h. Fête de St-Louis à Alligny-Cosne, avec défilé historique et fête foraine.

21 août, Comice agricole de Clamecy.

Fête patronale de St-Symphorien à Cours.

Au Château des Ormes, à Donzy, Kermesse.

15 h. 30, salle Rat, à Saint-Père, réunion des chasseurs.

21 août, Concours de pêche à Cosne.

Fête de la Moisson à Saint-Révérien.

A partir de 10 h. Concours de boules à Fourchambault.

A Chatillon, concours de pêche des Bédouins.

Concours de pêche à Charrin de bon matin et... bals de nuit.

15 h. à la mairie de Luzy, assemblée générale des Retraités des chemins de fer.

21 août, Grand Prix Cycliste des Commerçants de Lormes.

21 août, ouverture de la saison de l'Olympique Nivernais qui se rendra au Creusot.

A Château-Chinon l'U.S.C.-C reçoit en rencontres amicales les « onze », premier et réserve, de l'A.S. Digoïn.

SPORTS DU DIMANCHE (Sous réserve des modifications pouvant intervenir en dernière heure)

LA FRANCE EN FLAMMES LE MONDE EN FOLIE

13 Août — Tandis que la Russie considère désormais la Yougoslavie comme pays ennemi, le mouvement anti-communiste gagne du terrain en Albanie où de sérieux combats se déroulent.

14 Août — L'Allemagne Occidentale élit aujourd'hui son Parlement à l'issue d'une campagne électorale où certains partis ont oublié que la bochie est et demeure la vaincue d'hier.

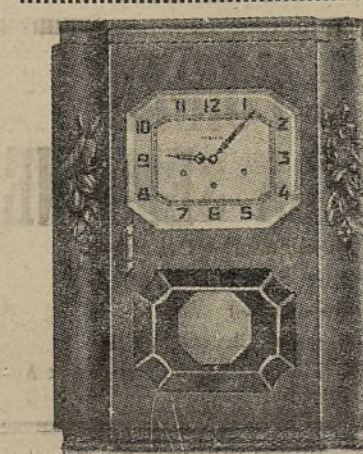
15 Août — On apprend de Damas qu'un coup de force militaire s'est produit en Syrie. Le Président de la République et son Premier Ministre ont été exécutés par les rebelles.

16 Août — Dans les Landes, dans la Gironde, dans l'Aude et dans les Bouches-du-Rhône, nos forêts brûlent, les sinistres prenant les proportions d'un véritable fléau dévastateur.

17 Août — Dans les Landes et la Gironde, l'océan de feu s'avance sur un front de 40 kilomètres. Les dégâts dépassent 3 milliards et en toutes régions les sinistres se multiplient.

18 Août — Pendant que dernière le Rideau de Fer, la lutte contre le chrétien s'intensifie, on apprend que de nouvelles négociations se dérouleraient à Moscou entre Staline et l'ambassade USA.

19 Août — Dans le Sud-Ouest, l'étendue du désastre se précise ; un dépôt de munitions a sauté, provoquant de nouveaux foyers d'incendie. Les incendiaires volontaires sont passibles des travaux forcés à perpétuité.



UN BEAU CARILLON S'ACHÈTE CHEZ R. Touren Maison PERRIN 40 rue La-Fayette - NEVERS - Tél. 41-53

DERNIÈRES

NOUVELLES

CHAPITRE 5 SUITE 37
SOUS L'INFLUENCE MALEFIQUE
DES DIEUX

la Louve aux Yeux Verts

ROMAN DRAMATIQUE LE PLUS PASSIONNANT
DU MONDE PAR LAUDIAE

Je crois, dit Jeanne, qu'il serait
bien de le recevoir et de l'informer
de la maladie de Syve sans lui en
dire le motif afin de voir sa réaction
puis, selon le cas, le mettre en
face de la réalité en lui en demandant
compte, on verra bien alors ce
qu'il y a de vil ou de légèreté dans
sa conduite car il y a un fait certain
c'est qu'il a retrouvé Rollande
et qu'il a eu avec elle des rapports
indignes d'un honnête homme, sur-
tout quand on est fiancé à la sœur
de celle-ci.

Interloqué d'un tel accueil Claude
jetait autour de lui des regards in-
quiets et c'est d'une voix brisée par
l'émotion qu'il dit: « Vraiment,
Maitre, je suis sûr que tu ne peux pas
surprendre de ne pas trouver ici ma chère
Sylvianne, serait-elle fatiguée ou
sortie? »
— Sylvianne est gravement mala-
de et le docteur est près d'elle.
— Malade? Syve est malade et
vous ne m'en avez rien dit, est-ce
possible, ai-je donc démerité de votre
confiance? Malade, et je n'en
savais rien! Gravement malade, di-
tes-moi, mais qu'a-t-elle donc, je
veux la voir car je suis certain que
ma présence lui fera du bien.

que j'ignore et dont je ne peux me
défendre; qu'ai-je donc fait qui ait
pu causer la maladie de l'adorable
créature que j'aime plus que tout
au monde; ah! vous pensez peut-
être la détacher de moi et bien n'y
comptez pas car elle m'aime comme
je l'aime et je vous jure bien que
personne au monde ne pourra l'ar-
racher de mon cœur; Sylvianne est
ma fiancée et, à ce titre, j'ai le droit
et le devoir de la défendre et c'est
pourquoi je vous adjure de me con-
duire auprès d'elle.
Devant cette explosion de douleur
Maitre Berne se sentit ému mais
n'en laissa rien voir et c'est avec un
calme voulu qu'il répondit: « N'au-
riez-vous pas, au cours de votre
voyage à Marseille, fait la connais-
sance d'une jeune femme avec la-
quelle vous n'auriez pas hésité à
passer quelques moments agréa-
bles? »
— Pas que je sache, et je pourrais
même vous dire qu'en dehors du
dîner d'adieu qui me fut offert par

le duc, hier soir, afin de me présen-
ter à ses amis je n'ai pas quitté sa
demeure, allant jusqu'à me faire
servir mes repas dans les appartements
qui avaient été mis à ma dis-
position et ceci, afin d'activer mes
travaux et de gagner ainsi un jour.
— Pourquoi mentir, dit l'avocat,
en fixant sur Claude un regard de
mépris.
— Ecoutez, Maitre Berne, je ne
puis plus longtemps tolérer vos
soutiens et je vous prie de faire
cesser ce jeu cruel en me disant
franchement ce que vous pensez
avoir à me reprocher.
— Ce que j'ai à vous reprocher,
voulez-vous dire et vous osez me
demander alors que votre scanda-
leuse conduite peut causer la perte
de mon enfant, eh bien, tenez puis-
que vous m'y contraignez je vais
vous le dire: votre voyage à Mar-
seille n'avait qu'un but, aller y re-
trouver Rollande; pouvez-vous dire
le contraire?
A ces mots, Claude resta muet

d'épouvante et c'est d'une voix voi-
lée par les pleurs qu'il expliqua à
son interlocuteur la supercherie
employée par celle-ci pour l'attirer
à Marseille et la manière glaciale
avec laquelle il l'avait éconduit.
— Allons donc, Monsieur, vous
l'avez tellement éconduit que vous
n'avez même pas eu la pudeur de
ne pas vous faire photographier
avec elle.
— Vous mentez, Monsieur Berne,
et je vous mets au défi de prouver
vos assertions calomnieuses.
— La preuve, vous voulez la
preuve, eh bien la voici, dit le père,
en mettant sous les yeux exhorbi-
lés du jeune homme la photo qui le
représentait un bras passé autour
de la tête de la jeune femme s'inclinant
sur son épaule.
— Oh! s'écria Claude, est-ce pos-
sible! Devenirais-je fou? Com-
ment pouvez-vous détenir une telle
photographie?
— Ah, Monsieur le parjure, vous

n'osez plus nier, la preuve est là,
accablante pour vous et pour elle;
mais ce qui est le plus monstrueux
c'est qu'elle ait été adressée à votre
fiancée, à cette angélique créature,
toute de charme et de douceur dont
votre trahison a brisé le cœur et
peut-être la vie.
— Non, non, criait Claude en por-
tant ses mains à sa tête prête à écla-
ter, non, ce n'est pas vrai, ce n'est
pas moi, ce n'est pas moi; Sylvianne
mon amour, ma petite sainte, mon
ange, ce n'est pas vrai, ne le croyez
pas, je vous jure que ce n'est pas
moi, Syve, ma chérie, dites que vous
ne le croyez pas! Mais que faire,
mon Dieu, pour qu'elle me croit.
Ah, si je pouvais la convaincre;
écoutez, Maitre Berne, vous êtes
avocat, vous savez donc que bien
souvent ce qu'on croit être la vérité
n'est que le mensonge et que nom-
breux sont les innocents qui payent
pour les coupables, alors écoutez-moi,
ne me condamnez pas sans me
laisser le temps et le droit de me
justifier, ayez pitié de moi, laissez-
moi voir celle pour qui je suis prêt

à donner ma vie.
A ce moment précis Jeanne entra
en disant: « Jacques, je t'en prie,
il faut avoir pitié de lui car il y a
là un mystère que nous avons le
devoir d'éclaircir, ne brise pas la vie
de ces enfants sans être absolument
certain de la culpabilité de Claude,
rappelle-toi, trop de douleurs nous
ont brisés pour ne pas faire l'impos-
sible afin d'épargner aux autres les
larmes que l'on nous a fait verser;
à ces mots Claude s'agenouilla aux
pieds de Jeanne et prenant dans les
siennes les mains glacées de celle-
ci, dit entre deux sanglots: « Soyez
bénie pour votre intervention ma-
gnanime, car vous seule n'avez pas
douté de mon amour et de mon
cœur. » Jeanne le releva, l'attira à
elle et, déposant sur son front un
baiser maternel lui dit: renrez-chez
vous, mon enfant et ayez confiance,
demain je vous ferai parvenir des
nouvelles de notre chère petite.
(A suivre).

★ Nous prions instamment nos
abonnés « échus », de bien vouloir
régler d'urgence le montant de
leur annuité soit par mandat adres-
sé à nos bureaux, soit par verse-
ment au bureau de Postes le plus
proche de leur domicile pour être
inscrit à notre Chèque Postal de
Dijon n° 57.99.

Nos Echos & Documentaires
Le Conte de CLAUDETTE
MAGISTRAL

Mouvement Commercial
DANS LA NIÈVRE

1ère PUBLICATION
— Mme Vve Chantreau a pris en gé-
rance libre le café Pleuchot, au Bengy,
Varennes-les-Nevers.
— M. Wascot, 6 rue de Ponthieu, à
Paris, a été nommé co-liquidateur de la
S. N. C. A. C.
— M. Morizot a acquis le droit au
bail commercial de Mlle Reine Morizot,
à Dordres, Co-vol-1-Orgueilleux.
— M. Verkynderen, de Ville-Langy,
a acquis la boulangerie Figurière à No-
lay.
— M. Boizot a pris en gérance libre
le salon de coiffure Laboureaux à Guéri-
gny.
— A Nevers, la société Guillaerulot et
Vilaire est devenue la société Librairie
Guillaerulot.
— M. Zaghet, de Tannay, a acquis
l'épicerie Mauroy, à Pouilly.
— Mme Sacquet-Puech a acquis la
moitié indivise du Café-restaurant du
Berry à Cosne.
— Mme Dessart-Sacquet a acquis l'é-
picerie Bréjot à Cosne.
— A St-Honoré, Mme Vve Evrard a
acquis de Mlle Buisson les 200 parts lui
appartenant dans la société Hotel Ther-
mal.
— A Clamecy, M. Millot a pris en gé-
rance libre une boulangerie sise Fbg de
Bethléem et appartenant à M. Gaude.
— A Nevers, l'Entreprise Générale
Vaccari Frères a porté son capital à six
cent mille francs.

COURS MOYENS
DES MARCHÉS
DE LA NIÈVRE

Table with market prices for various goods like BASSE-COUR, BÉTAIL, PRODUITS de la FERME, LÉGUMES, and FRUITS. Columns include item names and prices per unit.

COUP DE FILET

Un coup de sifflet strident reten-
tit dans la nuit... aussitôt la porte
de la vieille maison en ruine s'ou-
vrit, laissant voir un mince filet de
lumière; une ombre s'avança et pé-
nétra à l'intérieur tandis que silen-
cieusement la porte se refermait sur
elle.
— Gueule d'acier est-il là?
— Oui, Chef, au fond du souterrain
avec ses deux aides.
— Conduis-moi à eux.
Les deux hommes descendirent
l'escalier branlant, traversèrent la
cave voûtée et prirent l'étroit boyau
conduisant à une vaste caverne éclairée
par des lanternes. C'est dans ce
repaire que se trouvaient réunis
Gueule d'acier, le Rouquin et le
Faucon, trois sinistres bandits re-

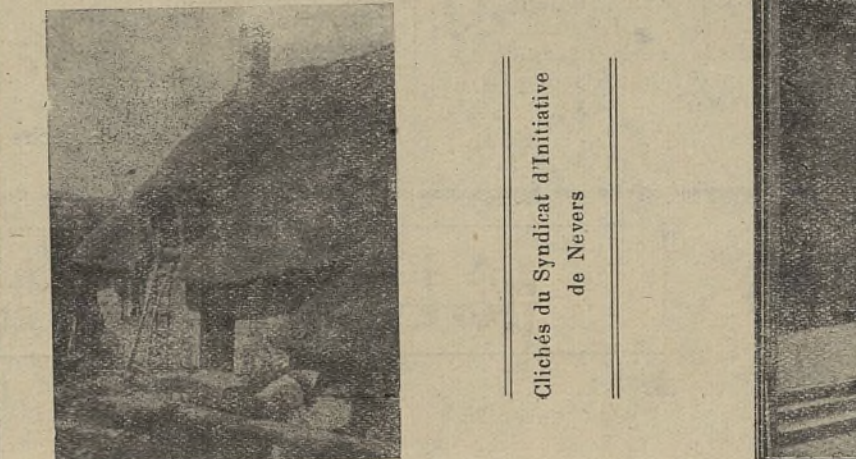
Le Conte de CLAUDETTE
MAGISTRAL

cherchés, depuis plus de six mois,
par la police, après le meurtre du
bijoutier de la rue de la Paix et le
vol de plus de 10 millions de bijoux.
A la vue de l'homme masqué, les
bandits bondirent et retirèrent hâti-
vement de la poche le petit revol-
ver miniature qui ne s'enraye ja-
mais et avec lequel on abat son hom-
me à chaque coup.
— Bas les pattes, dit le Chef, la
vache est dans les prés.
A ce mot de passe, les gangs re-
mirent l'arme en poche, et Torcou
avança une chaise au visiteur; ce-
lui-ci s'assit et, fixant des yeux fé-
roces sur ces hommes, prononça
d'une voix avinée: « Demain, quand
les 11 plombs auront retenti, Gueu-
le d'acier avec Faucon et le Rou-

2e PUBLICATION
— A Nevers, la Société de Matériel
de Battages Breloux a porté son capital
à 12 millions.
— M. David a pris en gérance libre le
Café-Brasserie du Palais, place Carnot
à Nevers.
— M. Pecqueur, de Saint-Satur (Cher)
a acquis le bazar A la Ménagère, à Var-
zy.
— A Moux, M. Maltre a fait dona-
tion à son fils de son commerce de ré-

cupération d'ânes.
— La société Cycle Union (Moriéet
Fréto) à Châtillon-en-Bazois, a été dis-
soute par décision des associés.
— M. Gendre, de Moulins-s.-Allier a
acquis le café-hôtel Boudet à St-Pierre-
le-Moitié.
— M. Courant a pris en gérance li-
bre le garage Bourdillon à Pougues.
— M. Bonnard a acquis la boulange-
rie Descamps, rue du Commerce à Cosne.

La Nièvre
Pittoresque



Chaumière Morvandelle



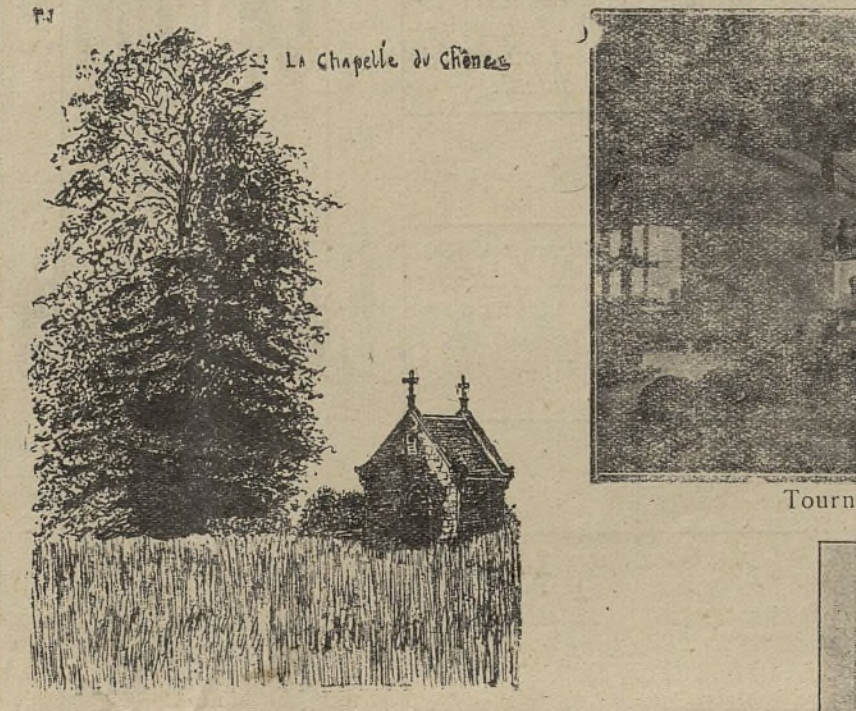
Eglise Saint-Aré à Decize

LA BOURSE
D'UNE SEMAINE A L'AUTRE (- COURS DU MERCREDI -)

Large financial table with columns for 'ACTIONS', 'BANQUES ET DIVERS', 'VALEURS DIVERSES', and 'COMMENTAIRE'. It lists various stocks and their prices for the weeks of 10-8 and 17-8.



Tourneur sur Faïence d'Art



La Chapelle de Chéneux



Mineurs de La Machine



Eglise Saint-Martin à Clamecy

La Meilleure
Publicité Régionale
se fait dans
« Nevers-Dimanche »
le journal
Lu par Tous
LES FOIRES
DE LA SEMAINE
Lundi - Fours et Tannay.
Mardi - Saint-Révérien
Jeu - Saint-Pierre
Vendredi - Champeley.
Samedi - La Charité, Cossaye et Au-
nay-en-Bazois.
Le Gérant, Ant-Emile Desroches.
Imp. « Nevers-Dimanche », à Moiry